



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 26 octobre 2020

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 10/2020 - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET COMMUNAL
2020

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

vu le préavis N° 10/2020 de la Municipalité du 14 septembre 2020 ;
ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



- 1. de prendre acte** de la réalisation d'une étude relative à la définition de la mobilité sur la place de la Gare, dont le coût net s'élève à CHF 57'000.- ;
- 2. d'amortir** le coût de cette étude avec l'investissement relatif à l'aménagement de la place de la Gare, qui fera l'objet d'un préavis à venir;
- 3. pour le reste, d'accorder** à la Municipalité les crédits supplémentaires au budget communal 2020 tels que demandés dans le présent préavis pour un montant total net de CHF 145'000.-.

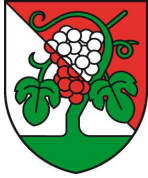
Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2020.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 26 octobre 2020
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS 15/2020 - STATION DE RELEVAGE (STREL) DE MORATEL - TRAVAUX DE RÉFECTION

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

vu le préavis N° 15/2020 de la Municipalité du 14 septembre 2020 ;
oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des installations et du bâtiment de la station de relevage de Moratel ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 901'000.- HT ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la réalisation des installations de CHF 901'000.- sur une durée de 20 ans (chapitre 460), la première fois au budget 2022.

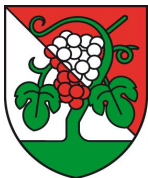
Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2020.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 26 octobre 2020

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 16/2020 - IMMEUBLE RUE DU VILLAGE 2, À ARAN - CRÉATION DE DEUX APPARTEMENTS AU 1^{ER} ÉTAGE - DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

vu le préavis N° 16/2020 de la Municipalité du 14 septembre 2020 ;
où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix pour et 2 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à poursuivre les travaux de création de deux appartements au 1^{er} étage de la rue du Village 2 à Aran ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement complémentaire de CHF 91'500.- TTC ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux comportant notamment ceux de protection incendie de l'immeuble de la rue du Village 2 à Aran ;
4. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 116'000.- TTC ;
5. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
6. **d'amortir** l'investissement total de CHF 207'500.- TTC par annuités égales sur 30 ans au maximum, la première fois au budget 2021 (chapitre 35501).

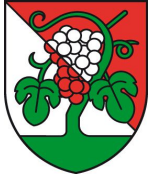
Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2020.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 26 octobre 2020
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS 17/2020 - RÉPONSE À LA MOTION DE MME STEFANIE BRANDER ET CONSORTS « SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'ÉGALITÉ SALARIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC » PAR BOURG-EN-LAVAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

vu le préavis N° 17/2020 de la Municipalité du 28 septembre 2020 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix pour et 1 abstention



d'accepter le présent préavis en réponse à la motion de Mme Stefanie Brander et consorts « Signature de la charte de l'égalité salariale dans le secteur public » par Bourg-en-Lavaux.

Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2020.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz